

REGLEMENT DU JEU MYFAIRLIFE

www.foireurop.com

ARTICLE 1

Le société STRASBOURG EVENEMENTS, société anonyme d'économie mixte locale au capital de 1 460 279 5 €, dont le siège social est situé Place de Bordeaux FR 67082 Strasbourg Cedex, immatriculé au RCS de STRASBOURG sous le n° 384 911 129 (ci-après désignée « la Société Organisatrice ») organise, du 02 août au 09 septembre 2009 inclus, sur le site Internet www.foireurop.com, accessible sur le réseau Internet (ci-après désigné « le Site ») dont elle est le propriétaire et éditeur, un jeu gratuit sans obligation d'achat.

ARTICLE 2

La participation à ce jeu est réservée aux particuliers, personnes physiques majeures résidant en France Métropolitaine et en Allemagne. Les mineurs et les majeurs protégés peuvent également concourir sous la responsabilité de leur représentant légal (parents, tuteur, administrateur légal).

Les membres de la Société Organisatrice, de ses prestataires pour cette opération, et les membres de leur famille ne peuvent participer au jeu.

ARTICLE 3

Les internautes sont invités à se rendre sur le Site, dédié à la Foire Européenne (ci-après « la Foire ») à partir duquel ils pourront notamment accéder à un univers virtuel « My fair Life », représentant l'environnement de la Foire construit en 3d isométrique (ci-après dénommé « l'Univers »).

Pour pouvoir évoluer dans l'Univers, l'internaute devra :

1. Télécharger, si cela n'est pas déjà le cas, le plug-in Flash 6. Le participant ne possédant pas ce plug-in et ne désirant pas le télécharger à partir de la page initiale qui l'y invite ne pourra accéder à ce jeu.
2. Créer un compte personnel en indiquant à titre obligatoire les informations suivantes : civilité, nom, prénom, pseudo, adresse de courrier électronique, mot de passe.
3. Personnaliser un avatar qui lui permettra d'être reconnu virtuellement à l'intérieur de l'Univers.

Lorsqu'il naviguera dans l'Univers, l'internaute pourra alors voir les autres internautes connectés et discuter avec eux. Ces discussions seront libres et strictement personnelles et ne seront en aucun cas contrôlées par la Société Organisatrice.

L'internaute pourra entrer virtuellement dans 6 bâtiments et y découvrir les 6 thèmes de la Foire : artisanat, action, gourmandise, innovation, shopping, village international.

L'internaute pourra participer à 6 instants gagnants par jour, en entrant dans l'un des 6 bâtiments et en cliquant sur le bouton « JOUEZ », soit une participation par jour par univers.

La Société Organisatrice se réserve d'effectuer toutes vérifications sur l'identité et les coordonnées des participants.

Tout participant qui communiquerait des coordonnées fausses ou incomplètes, ou adoptera un quelconque comportement frauduleux à un stade quelconque de sa participation, sera éliminé.

Plus généralement, il est strictement interdit, sous peine de poursuite, d'utiliser la fonctionnalité discussion de l'Univers pour reproduire un contenu qui serait illégal, nuisible, menaçant, abusif, violent, constitutif de harcèlement, discriminatoire, vulgaire, obscène, pornographique, menaçant pour la vie privée d'autrui, attentatoire à la dignité humaine, haineux, raciste, ou autrement répréhensible, ou constituant une publicité directe ou indirecte ou un acte de propagande pour des boissons alcooliques, des produits du tabac, des stupéfiants – ou pour tout autre produit soumis à réglementation particulière – ou plus généralement qui seraient susceptibles de porter atteinte à l'Ordre public et aux bonnes mœurs.

La Société Organisatrice décline par ailleurs toute responsabilité quant aux contenus publiés dans le cadre de la fonctionnalité discussion de l'Univers.

ARTICLE 4

4.1. Si le participant valide sa participation pendant l'un des 12 instants gagnants journaliers (soit au total 468 instants gagnants, prédéterminés par la Société Organisatrice et détaillés dans un document déposé en l'Etude de Maître Weber, Huissier de justice à Strasbourg, 15, Rue Lamartine, 67200 Strasbourg, France), il remportera le lot suivant :

- Une entrée valable pour 2 personnes pour la Foire européenne de Strasbourg, d'une valeur commerciale de 12 Euros (2 entrées à 6 euros). Les invitations sont valables du 4 au 14 septembre 2009, sauf les dimanches 06 et 13 septembre et sont soumises aux conditions générales et particulières de vente en vigueur, y compris en ce qui concerne les frais d'annulation.

Les gagnants recevront un courrier électronique personnalisé de confirmation de leur gain.

Le lot sera alors envoyé au gagnant par la poste dans un délai de 3 jours ouvrés à compter de la réception du mail de confirmation.

Un seul lot par foyer (même nom, même adresse de courrier électronique) ne pourra être attribué.

La responsabilité de la Société Organisatrice se limite à la seule offre des lots et ne saurait en aucun cas être engagée quels que soient les incidents susceptibles de survenir à l'occasion de leur utilisation.

Les lots attribués sont personnels aux gagnants et non cessibles. Ils ne pourront faire l'objet d'aucun échange - total ou partiel - ou d'une quelconque contrepartie, même partielle - en numéraire ou sous toute autre forme.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de remplacer les lots mis en jeu par d'autres lots d'une valeur égale ou supérieure si les circonstances l'exigent, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à son égard.

Si les gagnants ne souhaitent pas bénéficier de leurs lots, ils ne seront pas remis en jeu et demeureront la propriété de la Société Organisatrice, qui en disposera librement.

ARTICLE 5

La participation à ce jeu n'implique aucune obligation d'achat ni aucun sacrifice pécuniaire ou dépense sous quelque forme que ce soit de la part des participants.

Chaque participant pourra obtenir le remboursement (par virement bancaire), des frais de connexion au Site pour le temps nécessaire à la participation au jeu (forfait 0,19 €) ainsi que des frais d'affranchissement de sa demande de remboursement (sur la base du Tarif lent ECOPLI en vigueur).

Tout participant qui souhaite obtenir ce remboursement devra accompagner sa demande par courrier d'un relevé d'identité bancaire et des indications suivantes : nom, prénom, adresse postale.

La demande de remboursement devra être envoyée, au plus tard, le 14 septembre 2009 (cachet de la poste faisant foi) - à l'adresse suivante : Strasbourg événements – Service Marketing My Fair Life - Place de Bordeaux FR 67082 Strasbourg Cedex.

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où dans ces hypothèses le fait pour le participant de se connecter au Site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

En outre, les participants qui le souhaitent peuvent obtenir le remboursement (au tarif lent en vigueur), des frais d'affranchissement de leur demande de code de participation, en le précisant et en joignant un RIB, lors de cette demande de code, à l'adresse ci-dessus.

ARTICLE 6

La Société Organisatrice rappelle aux participants les caractéristiques et les limites des réseaux Internet et décline toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des participants à ces réseaux via le Site.

Plus particulièrement, la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques, téléphoniques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au Site du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

La Société Organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et/ou outils disponibles et vérifiés, mais ne saurait être tenue pour responsable des erreurs (notamment d'affichage sur le Site, d'envoi d'e-mails erronés aux participants, ...), d'une absence de disponibilité des informations et/ou de la présence de virus sur son site, de tout dysfonctionnement des réseaux Internet empêchant le bon déroulement du jeu, des interruptions, des délais de transmission des données, des défaillances de l'ordinateur, du téléphone, du modem, de la ligne téléphonique du participant, des serveurs, des fournisseurs d'accès Internet, des équipements informatiques, des logiciels; de la perte de tout courrier électronique et plus généralement, de la perte de toute donnée, des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique, de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant, de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système d'un participant. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte.

La connexion de toute personne au Site et la participation au jeu-concours se fait sous son entière responsabilité.

Toute tentative d'un participant ou de toute autre personne d'endommager volontairement le Site sur lequel est accessible le jeu-concours, ou d'affecter le bon déroulement de l'opération est contraire aux principes du droit civil et peut constituer une infraction pénale.

Si pour quelque raison que ce soit le serveur Internet de l'opération présentait des dysfonctionnements résultant notamment d'un virus informatique, de bogues, d'une

altération, d'une intervention non autorisée, d'une fraude, d'anomalies techniques ou de tout autre cause échappant au contrôle des sociétés organisatrices ou plus généralement en cas d'agissements d'un participant ou de toute autre personne qui affecterait l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du jeu-concours, la Société Organisatrice se réserve le droit de disqualifier toute personne qui altérerait le déroulement de l'opération, de bloquer temporairement ou définitivement, totalement ou partiellement, la possibilité qui lui est donnée de participer au jeu-concours et le cas échéant, se réservent le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du jeu proposé.

ARTICLE 7

Le présent règlement est établi en langue française, qui seule fait foi.

Conformément aux dispositions des articles L.121.37 et L.121.38 du Code de la Consommation, le présent règlement est déposé en l'Etude Maître Weber, Huissier de justice à Strasbourg.

Pendant toute la durée du jeu, le présent Règlement pourra être consulté et imprimé à partir du Site ou obtenu gratuitement sur simple demande par courrier accompagnée des coordonnées complètes, par toute personne qui en fait la demande l'adresse suivante : Strasbourg événements – Service Marketing My Fair Life - Place de Bordeaux FR 67082 Strasbourg Cedex

La participation au jeu étant entièrement gratuite, les participants pourront obtenir le remboursement des frais d'affranchissement de la demande de règlement sur simple demande accompagnée d'un RIB, effectuée lors de la demande de règlement.

ARTICLE 8

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du présent Règlement et l'arbitrage en dernier ressort de la Société Organisatrice pour tout litige concernant sa validité, son exécution ou son interprétation.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu si des circonstances exceptionnelles ou indépendantes de sa volonté l'exigeaient et/ou pour assurer la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

ARTICLE 9

Conformément à la Loi du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la Loi du 6 août 2004, les participants au jeu disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux données à caractère personnel les concernant, auprès du Responsable du traitement (destiné à la gestion de l'opération ainsi qu'à l'enrichissement du fichiers clients et prospects).